

## CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 14 mars 2017 pour le jeudi 23 mars 2017 à 20 h 30.

Ordre du jour joint à la convocation.

### Compte rendu Conseil Municipal

Séance du 23 mars 2017

N° 32

#### **Présents :**

Mr FLOCHON Jean-Yves, Maire.

Mr CARTE Claude, Mme TRENTESAUX Claudine, Mr BOURGIER Jean-Jacques, Mme DUFOUR Françoise, Mr POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, Adjoint.

M. CHABAUD Gilbert, Mmes PONCETY Claire, FROMENT Josette, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, Mme FRANCK Isabelle, Mr PERROT Marc, Mme EPITALBRA Aude, Mrs RICHONNIER Romuald, PIVET Sylvain, NAGA Cécile, Mr COQUELET Christophe, Mme MICHAUD Gaëlle, Mr GABET-ROUGEMONT Patrick.

**Excusés :** Mmes MOREL Rachel, ECOCHARD Laurence.

Mme MOREL Rachel a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme FROMENT Josette.

Mr FLOCHON Jean-Yves, Maire, déclare ouverte cette séance n° 32 sous sa présidence.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Madame Claudine TRENTESAUX est nommée secrétaire de séance.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 16 février 2017.

#### **Préambule de Monsieur Jean-Yves FLOCHON, Maire :**

*Ce budget de l'année 2017 présente un caractère particulier puisqu'il reflète, nous le verrons tout à l'heure, les efforts réalisés pour préparer au mieux notre investissement sur l'îlot Bouvard. C'est bien évidemment le trait dominant de ce budget, l'inscription en dépense des 1,5 millions d'euros que représente notre part d'investissement communal pour cet aménagement, avec les financements qui l'accompagnent. On y retrouve notamment l'emprunt de 600 000 € programmé, et qui sera à consolider dans le courant de cette année, ainsi qu'une part des subventions d'ores et déjà acquises pour contribuer à cet équilibre.*

*Préserver l'avenir, ce fut le maître mot des trois années écoulées, et vous pouvez constater que nos efforts portent leurs fruits, avec le cumul de plusieurs excédents, venant assurer également l'équilibre de cette opération importante.*

*Dans ce domaine, cet exercice budgétaire marque aussi la fin de l'aventure liée à l'atelier 6, avec un dénouement conforme à nos souhaits, puisque vous pourrez constater que le produit de la cession aura finalement permis de couvrir l'essentiel de nos engagements, qu'ils soient liés aux anciennes dettes de nos entreprises locataires ou à la couverture des emprunts restant à courir sur cette opération. Il y a dix-huit mois, il est clair que nous aurions signé même pour un bilan moins équilibré, tant les perspectives étaient sombres. Je remercie d'autant plus M. Roland, de l'entreprise Bret, pour son initiative et pour l'avenir économique qu'il donne aujourd'hui à ce bâtiment, comme à notre zone de Domagne.*

*Cette opération, conjuguée à nos efforts de gestion, nous permet en tout cas d'entrevoir notre opération du Centre-village, sans avoir à recourir à une augmentation de la fiscalité, c'est en tout cas le choix qui vous sera proposé dans quelques instants.*

*Je voudrais maintenant mettre l'accent sur plusieurs éléments marqueurs de ce nouvel exercice budgétaire. Certains sont pleinement de notre fait, d'autres liés à nos partenaires ou financeurs.*

- *Dans ce dernier domaine des financeurs, pas de surprise, la baisse des dotations va se poursuivre. Certes, le chiffre définitif ne nous a pas été signifié, mais nous savons, puisque le président de la République l'a annoncé à plusieurs reprises, que la baisse sera effective, même si elle sera inférieure de moitié à celle de l'an dernier, soit environ encore 17 000 € de moins. Sachons néanmoins reconnaître ce qui va dans le bon sens, avec la suppression de cette anomalie, qui consistait à nous priver de la récupération de la TVA sur nos travaux d'entretien notamment de nos bâtiments communaux. Et cela se traduit dès cette année par une augmentation significative de ce poste financier.*
- *Autre élément nouveau celui-ci côté dépenses, notre contribution au réseau de fibre optique aujourd'hui porté par le SIEA. Symbolique jusque-là, puisqu'elle était de 16 centimes par habitant, elle devrait être portée à trois euros par habitants lors de la prochaine assemblée générale du SIEA le 8 avril prochain. Envisagée à 5 euros, la proposition a finalement été réajustée aux strictes nécessités de l'équilibre de la section de fonctionnement du budget consacré au réseau Liain. Je précise que cette participation sera ramenée à 1,50 euros en zone AMI, soit pour 101 000 habitants sur les 650 000 de notre Département. Il s'en suivra une recette globale de 1, 77 millions d'euros pour le syndicat, à même d'assurer la couverture complète des charges financières liées aux emprunts d'ores et déjà contractés (130 millions). Par ailleurs, et pour permettre l'avancée des travaux du syndicat en 2017, le département (à hauteur de 50%) et les intercommunalités (pour les autres 50%) apporteront une garantie pour les 36 millions d'emprunts nécessaires au programme des travaux à engager (programmation 2016 pour 53 communes). Et au-delà de 2017, Département, Intercommunalités, Région et SIEA ont convenu de travailler sur un projet de syndicat mixte, qui deviendra porteur de la compétence fibre optique, et qui prendra le relai du SIEA, pour assurer la suite des opérations. Nous concernant, et par anticipation sur les discussions du 8 avril prochain, nous vous proposerons d'inscrire dès ce soir les 9 204 euros nécessaires pour la commune de Ceyzériat.*
- *Dans un tout autre domaine, nous avons programmé le changement complet des tuiles du bâtiment ancienne mairie, soit un peu plus de 80 000 euros de dépenses. C'est un chantier que l'on classe dans les imprévus, mais qu'il serait hasardeux de repousser, puisque le risque d'infiltration, et donc de dégradation est avéré. Des premiers devis sont arrivés, d'autres sont à venir, mais l'enveloppe financière ne sera pas éloignée de cette première estimation en raison de l'ampleur du chantier.*
- *Côté bâtiment, et à la demande de la commission scolaire, nous avons inscrit les dépenses d'insonorisation de la cantine scolaire, avec la encore le choix de ne pas faire les choses à moitié. Le devis a été séparé en deux parties, mais je pense qu'effectivement il est plus sage d'opérer globalement, avec l'espoir que le résultat sera à hauteur de l'attente des enfants et de leur famille, mais aussi de notre personnel communal en charge de ce service.*

*Plus globalement, s'agissant de l'école, je voudrais insister sur les efforts financiers qui sont réalisés pour offrir les meilleures conditions qui soient à nos enfants, comme à leurs enseignants. Et au niveau financier, vous en avez la traduction dans de très nombreux postes, dont celui lié aux charges de personnel, consacré pour plus de la moitié aux activités scolaires et périscolaires. L'évolution de ce dernier est d'ailleurs la conséquence des choix que nous avons réalisés pour assurer la pleine gestion de la garderie périscolaire, que nous retrouvons en année pleine sur cet exercice 2017. Il y a certes aussi une partie*

*de recettes en contrepartie, avec le nécessaire rééquilibrage que nous avons amorcé lors de notre dernière séance de conseil municipal.*

- *Côté bâtiments toujours, nous poursuivons la mise aux normes d'accessibilité de ceux-ci, avec le réaménagement du hall de l'ancienne mairie lié à l'installation d'un ascenseur. Au-delà de la dépense, c'est un sujet de débat important, notamment pour préserver la dimension patrimoniale de cet endroit. Et je sais que dans ce domaine, notre population peut compter sur la vigilance d'un grand nombre d'entre vous.*

*Avant de laisser la parole à Claude Carte pour l'examen des comptes administratifs, puis des budgets primitifs, je voudrais terminer cette petite intervention en évoquant l'évolution de l'intercommunalité, laquelle adoptera son premier budget en assemblée plénière le 10 avril prochain. Les orientations présentées devant le Conseil des Maires ce lundi 20 mars montrent que les conséquences devraient être limitées au moins à court terme, tant pour nos concitoyens que pour l'exercice, ici sur notre territoire, des compétences transférées. Pour nos habitants, nous savons que les écarts de taux sur la taxe d'habitation sont faibles, et le lissage sur 12 ans de la convergence permettra d'en limiter l'impact. Pour nos entreprises, il en ira de même, puisque, en l'attente d'une évolution du réseau de transport public, le versement de la taxe transport ne leur sera pas appelé.*

*Enfin, s'agissant des compétences, cette proposition de budget reprend les grandes lignes du dernier budget de la Vallière en fonctionnement, et donc les charges du gymnase du collège et du nouveau terrain de foot que nous avons transférées l'année dernière. Je rappelle qu'il s'agit là d'un gain sans doute d'au moins 25 000 euros par an. Et pour la partie investissement, nous retrouverons d'une part la participation de l'intercommunalité pour l'Ilot Bouvard, répartie sur deux exercices à hauteur de deux fois 125 000 euros, et d'autre part la bonification souhaitée pour notre politique de voirie communautaire, proposée à hauteur de 500 000 euros. Cela devrait donc permettre la réalisation du programme de voirie tel que présenté par Jean-Jacques Bourgier au cours de notre dernière séance de Conseil municipal.*

*Avant de céder la parole à Claude, je voudrais remercier Patricia pour le travail qu'elle a réalisé au cours de ces dernières semaines, pour que nous puissions vous présenter ce soir l'ensemble de ces budgets.*

*Enfin, et vous aller pouvoir en juger maintenant, je voudrais aussi saluer l'immense travail réalisé par Claude pour veiller avec compétence, et une grande clairvoyance, sur nos mécanismes budgétaires.*

## **QUESTION N° 1 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2016**

Monsieur Claude CARTE présente les comptes administratifs 2016.

Monsieur le Maire se retire au moment des votes.

### **1.1. - BUDGET GENERAL**

Il fait apparaître un excédent global de clôture de **810 273,29 €** pour la section de fonctionnement et un excédent global de clôture de **46 171,30 €** pour la section d'investissement.

Cet excédent et ce déficit seront repris au budget primitif 2017.

#### **Section de fonctionnement**

Titres émis	2 188 601,58 €
Mandats émis	1 655 597,57 €
Excédent de l'exercice	533 004,01 €
Excédent global de clôture	810 273,29 €

### **Section d'investissement**

Titres émis	918 228,91 €
Mandats émis	834 319,79 €
Excédent de l'exercice	83 909,12 €
Excédent global de clôture	46 171,30 €

**Décision :** le compte administratif 2016 du budget général est adopté par 21 voix pour.

### **1.2. – BUDGET GENDARMERIE**

Fait apparaître un excédent global de clôture de **71 169,37 €** pour la section de fonctionnement et un excédent global de clôture de **62 424,22 €** pour la section d'investissement. Ces excédents seront repris au budget primitif 2017.

#### **Section de fonctionnement**

Titres émis	124 665,34 €
Mandats émis	117 902,08 €
Excédent de l'exercice	6 763,26 €
Excédent global de clôture	71 169,37 €

#### **Section d'investissement**

Titres émis	67 848,92 €
Mandats émis	51 198,16 €
Excédent de l'exercice	16 650,76 €
Excédent global de clôture	62 424,22 €

**Décision :** le compte administratif 2016 du budget Gendarmerie est adopté par 21 voix pour.

### **1.3. – BUDGET ATELIER N° 6 – LES PRES DE BROU**

Il fait apparaître un déficit global de clôture de **61 538,69 €** pour la section de fonctionnement et un excédent global de clôture de **474 365,02 €** pour la section d'investissement.

#### **Section de fonctionnement**

Titres émis	492 453,05 €
Mandats émis	557 042,90 €
Déficit de l'exercice	64 589,85 €
Déficit global de clôture	61 538,69 €

#### **Section d'investissement**

Titres émis	464 292,45 €
Mandats émis	76 507,85 €
Excédent de l'exercice	387 784,60 €
Excédent global de clôture	474 365,02 €

**Décision :** le compte administratif 2016 du budget Atelier 6 est adopté par 19 voix pour (2 abstentions). Ce budget étant clôturé au 31/01/2017, ces résultats (déficit de 61 538,69 € en section de fonctionnement et excédent de 474 365,02 en section d'investissement) seront réintégrés dans le budget principal (SF : 810 273,29 – 61 538,69 = 748 734,60 € SI : 46 171,30 + 474 365,02 = 520 536,32 €)

### **1.4. - BUDGET AMENAGEMENT CENTRE VILLAGE**

Fait apparaître un excédent global de clôture de **10 571,90 €** pour la section de fonctionnement et un déficit global de clôture de **50 180,81 €** pour la section d'investissement. Cet excédent et ce déficit seront repris au budget primitif 2017.

## **Section de fonctionnement**

Titres émis	58 873,67 €
Mandats émis	48 301,77 €
Excédent de l'exercice	10 571,90 €
Excédent global de clôture	10 571,90 €

## **Section d'investissement**

Titres émis	89 456,55 €
Mandats émis	36 071,58 €
Excédent de l'exercice	53 384,97 €
Déficit global de clôture	50 180,81 €

**Décision** : le compte administratif 2016 du budget centre village est adopté par 21 voix pour.

## **1.5. – COMPTES DE GESTION 2016 DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Les comptes de gestion 2016 établis par le Receveur Municipal sont présentés au Conseil Municipal :

- Budget Général ;
- Budget Atelier 6 (2016 et 2017 : clôturé au 31/01/2017);
- Budget Gendarmerie ;
- Budget Aménagement Centre Village.

**Décision** : les comptes de gestion sont approuvés par 22 voix pour.

## **QUESTION N° 2 – BUDGETS PRIMITIFS 2017**

### **2.1. – BUDGET GENERAL**

Monsieur Jean-Yves FLOCHON présente le budget primitif 2017 d'un montant total de **2 150 708,28 €** en dépenses et de **2 679 961,60 €** en recettes pour la section de fonctionnement et qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **2 380 562,60 €** pour la section d'investissement.

Le projet de budget est soumis à l'assemblée.

**Décision** : le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2017 (22 voix pour).

Investissements :

Frais Etude et Nuancier CAUE	6 400
Révision PLU	10 000
Lampadaire supplémentaire ch. Fortunat	1 200
Matériel et équipement Incendie	6 630
Réserves foncières	39 800
<b>Aménagement Espace &amp; Voirie</b>	<b>35 770</b>
Traçage parking rte de Nantua	1 000,00
Reprises alignement route de Tréconnas	6 000,00
Cendrier béton salle polyvalente	350,00
Jardinières fleurissement	1 900,00
Puit de cendres cimetièr	1 200,00
Colombarium cimetièr	6 000,00
Numérisation cimetièr 2 <sup>ème</sup> tranche	1 000,00
Terrains et aqueduc chemin Rochettes	10 500,00

Guirlandes Noël + branch.électriques	4 500
Travaux forêt	2 750
Potelets	570
<b>Batiments communaux</b>	<b>207 455</b>
Accessibilité	87 000
Fenêtres ancienne mairie	10 565
Toiture ancienne mairie	82 000
Climatisation centre festif	20 000
Sonorisation (salle mariages, limiteur, micro)	2 300
Matériel	2 540
Matériel bibliothèque (tapis enfants)	380
Armoires archives mairie	2 000
Matériel garderie	670
<b>Salle et plateaux sportifs</b>	<b>6 600</b>
Auto-laveuse	6 000
Protections piliers salle sport	600
<b>Groupe Scolaire</b>	<b>28 400</b>
Volets électriques	4 000
Insonorisation restaurant scolaire	20 500
Garde corps gradins et cour	2 700
Tapis sport	400
Informatique	800
<b>Ecole Maternelle</b>	<b>2 550</b>
Volet électrique	1 300
Vélos et matelas sport	600
Machine à laver	400
Informatique	250
<b>Matériel voirie</b>	<b>6 600</b>
Pulvérisateur	3 100
matériel atelier	3 500
<b>Maison Médicale abords</b>	<b>28 040</b>
Barrière parking	8 140
Clôture mur fond parking	5 400
Solde Travaux	10 000
Local poubelles	4 500
<b>Ilot bouvard</b>	<b>1 595 500</b>

## **2.2 – BUDGET GENDARMERIE**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017 de la Gendarmerie.

### **Section de fonctionnement :**

Prévision des dépenses : **157 128,92 €**

Prévision des recettes : **195 959,96 €**

### **Section d'investissement :**

Prévision des dépenses : **62 010,59 €**

Prévision des recettes : **130 273,14 €**

**Décision** : le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2017 – Gendarmerie (22 voix pour).

## **2.3. – BUDGET AMENAGEMENT CENTRE VILLAGE**

Le Maire présente ensuite le budget primitif pour l'année 2017 qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de **65 510,51 €** pour la section de fonctionnement et à la somme de **91 801,32 €** pour la section d'investissement.

**Décision :** le conseil municipal vote à l'unanimité du budget primitif 2017 « Aménagement centre village » (22 voix pour).

### **QUESTION N° 3 – TAUX D'IMPOSITION 2017**

**Décision :** les membres de l'assemblée décident à l'unanimité la reconduction des taux pour l'année 2017 (22 voix pour).

	<b>Taux % 2016</b>	<b>Taux % 2017</b>
Taxe d'habit.	10.19	10,19
Foncier bâti	14,64	14,64
Foncier non bâti	44.04	44,04

### **QUESTION N° 4 – CONVENTION AVEC EPF DE L'AIN**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention concernant :

- le portage foncier pour l'acquisition d'une maison de village sur un terrain d'une superficie de 1 448 m<sup>2</sup> « Le Village » par l'EPF de l'Ain pour le compte de la Commune ;
- la mise à disposition de cette propriété à la commune de Ceyzériat.

Il rappelle au conseil l'intérêt de cette acquisition qui permettra à la Commune de développer son opération de réaménagement du centre village.

**Décision :** le conseil accepte à l'unanimité les termes de ces conventions de portage foncier et de mise à disposition pour la commune par l'EPF de l'Ain et autorise le Maire à signer ces conventions et tout acte qui en découlera.

### **QUESTION N° 5 – CONVENTION AVEC CA3B**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la loi n°2014-366 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 a modifié, par son article 136, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux compétences des Communautés de Communes et des Communautés d'Agglomération.

Elle prévoit le transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), du document d'urbanisme en tenant lieu ou de Carte Communale à ces Etablissements Publics de Coopération Intercommunale lorsqu'ils ne sont pas déjà compétents. Ce transfert devient effectif à l'expiration d'un délai de trois ans après la publication de la loi soit à compter du 27 mars 2017.

Toutefois, les communes ont la possibilité de s'opposer à ce transfert par délibération prise dans les 3 mois précédant ce transfert. Cette opposition sera effective si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population délibèrent en ce sens.

Monsieur le Maire rappelle que lors des discussions préalables à la constitution de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse, tant en conférence des maires qu'en Comité de pilotage, les élus s'étaient exprimés défavorablement rendant cette perspective non souhaitable.

Monsieur le Maire précise que la délivrance des autorisations d'urbanisme, relevant d'un pouvoir de police du Maire, n'est pas concernée par ce transfert.

Le territoire de l'intercommunalité qui serait amené à porter cette compétence vient d'être créé au 1er janvier 2017 sur un périmètre représentant 75 communes et 7 intercommunalités. Celui-ci doit d'abord se mettre en ordre de marche, avant de pouvoir envisager de porter un projet d'envergure tel que le PLU intercommunal. Il convient donc de reporter les échanges sur ce point, conformément aux orientations de la Communauté d'agglomération.

Décision : le conseil municipal émet un avis défavorable au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse par 21 voix et 1 abstention.

## **QUESTION N° 6 – GARANTIES FINANCIERES**

### **6.1 – garantie financière prêt PSLA opération Ilot Bouvard : construction de 40 logements**

Le Maire informe le conseil que la Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain (S.E.M.CO.D.A.) ayant son siège social à BOURG EN BRESSE, a décidé de contracter auprès du Crédit Agricole Centre Est un prêt social de location accession (PSLA) d'un montant de 4 832 900 € consenti dans le cadre des articles R.331-63 à R331-77.2 du Code de la Construction et de l'Habitation relatifs aux prêts conventionnés pour financer la construction de 40 logements PSLA situés à CEYZERIAT "Ilot Bouvard".

Le Crédit Agricole Centre Est subordonne son concours à la condition que le remboursement en capital augmenté des intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires de l'emprunt d'un montant total de 4 832 900 € soient garantis par la Commune de CEYZERIAT à hauteur de 100%.

Décision : accord à l'unanimité pour la garantie de ce prêt à hauteur de 100 %.

### **6.2 – garantie financière prêt opération Ilot Bouvard : construction de 21 logements**

Monsieur le Maire informe le conseil que la SEMCODA doit contracter également un autre prêt de 4 003 300 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 21 logements PLS situés à CEYZERIAT « Ilot Bouvard ». La Caisse des Dépôts demande une garantie de la commune à hauteur de **100%** pour ce prêt constitué de 3 lignes.

Décision : accord à l'unanimité pour la garantie de ce prêt à hauteur de 100 %.

## **QUESTION N° 7 – SOCIETE APRR : REMISE FONCIERE**

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre de la Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A.40 et du rétablissement des voies de communication,



la **Société A.P.R.R** a chargé le cabinet de Géomètres-Experts MORNAND-JANIN-SCHENIRER-PIERRE à Dijon de procéder aux opérations de Délimitation du Domaine Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A.40 qui traverse le territoire de la Commune de CEZEYRIAT.

Il présente le plan projet de délimitation et indique que cette opération permettra la remise foncière des voies par acte administratif gratuit et que les frais de transfert seront à la charge de la société APRR.

Décision : le Conseil Municipal émet un avis favorable à la délimitation des voies rétablies dans le cadre de la Délimitation du Domaine Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A.40, telle qu'elle figure aux plans projets.

## **QUESTION N° 8 – DEMANDES DETR**

➤ réfection toiture ancienne mairie :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux de réfection de la toiture de l'ancien hôtel de ville, estimés à 66 112 € il est possible de solliciter une aide de l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) avant le lancement du marché.

Il présente le plan de financement suivant :

- fonds propres : 46 279 €
- DETR : 19 833 €

Le conseil autorise le Maire à établir et signer le dossier de demande de subvention DETR relatif à ces travaux.

➤ insonorisation restaurant scolaire :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il conviendrait également de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR pour les travaux de mise aux normes acoustiques du restaurant scolaire, estimés à 17 016 €.

Plan de financement :

- fonds propres : 11 912 €
- DETR : 5 104 €

Le conseil autorise le Maire à établir et signer le dossier de demande de subvention DETR relatif à ces travaux.

## **QUESTION N° 9 – QUESTIONS DIVERSES**

### **9.1. – Demandeurs d'emploi**

	Total	H	F	I	N.I.
MARS 2017 :	158	83	75	119	39
AVRIL 2017 :	155	82	73	120	35

La prochaine séance du Conseil est fixée au jeudi 27 avril 2017 à 20 h 30.

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,